



Comité Technologie Groupe

TURBOLUB
Rue de L'Embarcadère B.P 67
03600 COMMENTRY
FRANCE

A l'attention du Responsable Qualité

Objet : Renouvellement de « l'Agrément Technique Comité Technologie Groupe » pour 5 ans.

N.Ref : Notification d'Agrément Technique Comité Technologie Groupe » en date du : 15/12/2009

Dossier : n° M5204

Madame, Monsieur,

Par la présente le **Comité Technologie Groupe TOTAL** auquel participent les sociétés⁽¹⁾ du **Groupe** vous notifie le renouvellement de votre « **Agrément Technique Comité Technologie Groupe** » appelé « **Agrément Technique CTG** » pour le ou les **domaines** ci-après :

1821	Turbines à vapeur "standard" et API 611 (hors Branche Exploration - Production)
3477-01	Centrale d'huile (hors Branche Exploration - Production)
3477-02	Centrale de pressurisation de garnitures mécaniques (hors Branche Exploration - Production)
3477-03	Systèmes de traitement d'huile (hors Branche Exploration - Production)

Cet « **Agrément Technique CTG** », non définitif, est renouvelé pour une période de 5 ans. Il est strictement donné à l'établissement ou au site dont les caractéristiques sont rappelées ci-après :

TURBOLUB	Rue de L'Embarcadère B.P 67 03600 COMMENTRY FRANCE
-----------------	--

Il n'est en aucune façon valable pour un autre site ou un autre établissement de votre Société, une autre société de votre groupe, ou toute autre entité juridique à laquelle votre Société pourrait être liée.

Il est le résultat des appréciations conjointement développées par les Directions Techniques et les Directions Achats des sociétés participant au Comité Technologie Groupe.

Cet « **Agrément Technique CTG** » s'appuie notamment sur :

- les informations fournies (réponses aux questionnaires, documentations jointes...etc),
- des audits éventuels,
- une consolidation au niveau groupe des retours d'expériences des utilisateurs,
- des éventuels tests des équipements et ou des prestations.

Le Comité Technologie Groupe se réserve le droit de modifier à tout moment les critères qu'il a retenus pour vous agréer dans le(s) domaine(s) défini(s) ci-dessus. Cette modification, qui pourrait se manifester par l'envoi de nouveaux questionnaires, ainsi que par la décision d'effectuer un audit complémentaire, vous serait notifiée en temps utile.

En outre, vous êtes tenus d'informer, afin de conserver la validité de votre « **Agrément Technique CTG** », au plus tard dans les 12 mois suivant la réception de la présente et tous les 6 mois ensuite, le Comité Technologie Groupe de toute modification importante concernant votre société en matière de :

- structure organisationnelle et financière,
- outil industriel et sa localisation,

(1) Sociétés dans lesquelles le groupe TOTAL dispose d'une participation financière directe ou indirecte > à 50%.
Raison sociale : TOTAL S.A. - Capital social 6 871 905 100 Euros.

- évolution de votre système qualité,
- poids de notre groupe dans votre production,
- consolidation des dysfonctionnements susceptibles de nous impacter.

En tout état de cause, le Comité Technologie Groupe s'octroie le droit de vous retirer immédiatement et sans préavis, l'« **Agrément Technique CTG** » qui vient de vous être accordé, pour des motifs dont il se réserve exclusivement l'appréciation.

En aucun cas votre « **Agrément Technique CTG** » ne peut être considéré comme vous conférant un droit quelconque à l'égard des sociétés⁽¹⁾ du **Groupe TOTAL** qui ne sauraient en aucune façon, voir leur responsabilité engagée, notamment en cas de retrait de cet « **Agrément Technique CTG** ».

Cet « **Agrément Technique CTG** » est limité aux activités des sociétés⁽¹⁾ du **Groupe TOTAL** qui s'efforceront, dans la mesure du possible, de sélectionner le ou les soumissionnaires éventuels, en vue de l'attribution d'un marché de fournitures, à partir de la liste des sociétés agréées. Il est toutefois précisé que l'« **Agrément Technique CTG** » n'octroie aucun droit automatique à être consulté et que la sélection des entreprises amenées à participer à un appel d'offres reste de la seule responsabilité de l'entité juridique du **Groupe TOTAL** qui procède à cet appel d'offres.

L'« **Agrément Technique CTG** » donné au site de production du fournisseur ne préjuge pas de l'homologation de leurs produits en conformité avec une spécification Groupe ou de l'agrément spécifique à une Branche d'activité du Groupe TOTAL.

Le fait de signer cette notification vous engage à adhérer à nos valeurs en matière de sécurité, de développement durable et de comportement sociétal et à respecter notre charte achat et le niveau technologique requis.

Nous vous demandons de confirmer votre acceptation des termes de la présente lettre en nous renvoyant un des deux exemplaires après avoir apposé votre signature et le cachet de votre entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité Technologie Groupe

Nom : Jérôme JEANBART
 Fonction : Secrétaire Général
 Date : 09/10/2013
 Signature :

TOTAL S.A.
COMITÉ TECHNOLOGIE GROUPE
 Tour Michelet - Bureau A2521
 La Défense 10
 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX
 Tél. : 01 47 44 38 75 - Fax : 01 47 44 78 48

Pour le Fournisseur : bon pour acceptation

Groupe :
 Société : *TURBOLUB*
 Nom : *LESPINASSE Patrick*
 Fonction : *Responsable Qualité*
 Date : *28 octobre 2013*
 Signature :

Cachet fournisseur :

Patrick CHOSSON
 Directeur Administratif

TURBOLUB
 Rue de l'Embarcadère - B.P. 67
 03600 COMMENTRY
 Tél. : 04 70 64 32 33
 Fax : 04 70 64 58 60

Nota : merci d'adresser toute correspondance relative à ce document à l'adresse suivante :

Monsieur Arnaud ROCH
Comité Technologie Groupe TOTAL
Gestion réseau fournisseurs d'équipements et prestations de service
TOTAL CTG
24, Cours Michelet – La Défense 10
92069 PARIS LA DEFENSE (France)

(1) Sociétés dans lesquelles le groupe TOTAL dispose d'une participation financière directe ou indirecte > à 50%.
 Raison sociale : TOTAL S.A. - Capital social 6 871 905 100 Euros.